

**PIECES A FOURNIR POUR DEMANDE
D'AUTORISATION OU RENOUELEMENT
D'AUTORISATION DE DETENTION D'ARMES**

Le dossier est à expédier à la Préfecture en Recommandé AR à l'adresse :

Préfecture des Bouches du Rhône
DAG Bureau des Armes
Place Félix Baret
CS 8001
13282 Marseille cedex 06

PIECES A FOURNIR POUR DEMANDE D'AUTORISATION

- Imprimé CERFA 12644*04,
- Photocopie recto verso CNI ou Passeport,
- Extrait acte de naissance avec mentions marginales de moins de 3 mois,
- Attestation médicale de pas avoir été interné dans un hôpital psychiatrique,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Photocopie de la licence de tir signée du médecin, du club et du tireur,
- Carnet de tir avec les 3 tampons sur 12 mois espacés de 2 mois,
- Avis préalable de la Fédération,
- Coffre fort : facture ou attestation sur l'honneur plus photo,
- Liste des armes détenues à reporter sur le CERFA,
- Enveloppe lettre simple avec adresse du tireur (pour la demande d'autorisation seulement,
- Enveloppe lettre suivie pour retour des documents avec adresse du tireur (garder le talon),
- Adresse, adresse mail, N° de tél.

PIECES A FOURNIR POUR LE RENOUELEMENT

Les mêmes que ci dessus et :

Ajouter :

- Originaux des autorisations à renouveler,
- 2 enveloppes lettre suivie, une pour l'accusé réception, l'autre pour les documents,
- Prévoir le grammage adéquat pour l'enveloppe concernant les autorisations.

Pour tout renseignement :

www.interieur.gouv.fr ou www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr